Image not found or type unknown

Obligation bailleur en matière sécurité

Par **Soleil22@**, le **12/11/2022** à **19:03**

Bonjour, Pouvez-vous me communiquer les obligations du bailleur en matière de ma sécurité vis à vis de voisins qui ne respectent pas ma tranquillité et jouissance du logement que j'occupe nuisances sonores de la part de leurs enfants jouant dans les parties communes avec détériorations, dégradations de celles-ci. Suis actuellement victime de harcèlements, dégradations boîte aux lettres, sonneries à mon interphone, menaces, menaces mort sur mes enfants, insultes... depuis de nombreuses années. Merci

Par **youris**, le **13/11/2022** à **11:38**

bonjour,

vous pouvez déposer une plainte contre vos voisins pour les motifs que vous indiquez.

ne disposant pas de pouvoirs de police, les moyens de votre bailleur sont limités.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés